

SAINT MAMERT ACTUALITES

Saint Mamert actualités, le bulletin qui vous informe entre deux Griffes.



MARCHÉ DU PRINTEMPS GOURMAND ET ARTISANAL DIMANCHE 23 AVRIL 10H-16H

Venez partager un moment convivial en famille ou entre amis lors du marché du printemps **le dimanche 23 avril de 10h à 16h** sur la place des écoles. Une trentaine de stands divers et variés seront présents avec des produits locaux : alimentaires, artisanat, papeterie, bien-être et beauté. Dégustations de vins et de bières accompagnée de mets pour régaler vos papilles !

Au programme :

10h : ouverture du marché

10h30 : concours de belote gratuit pour le plaisir de jouer (Lots aux gagnants)

11h : chasse aux œufs (enfants de moins de 10ans)

Inscriptions par mail : laura.granier@st-mamertdugard.fr

Restauration et buvette sur place toute la journée.

Bonne ambiance assurée ! Nous vous attendons nombreux !



JOURNEE DU 8 MAI

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI

La cérémonie de commémoration du 8 mai se déroulera à **11h30** au monument aux morts. Les élus rendront hommage aux victimes de la Seconde Guerre Mondiale. Après la cérémonie, un vin d'honneur sera offert au foyer.

RAMASSAGE DES DECHETS

La municipalité organise le lundi 8 mai après-midi une sortie ramassage des déchets le long du chemin de Robiac, dans le ruisseau des Leins et les fossés du village. Tous les Saint Mamertois sont invités à participer à cette action collective. Rendez-vous à **14h30** devant la mairie avec des gants. Après le ramassage, un goûter sera offert à tous les participants.



SAMEDI 3 JUIN

JOURNÉE « RENDEZ-VOUS AUX JARDINS »

Pour la deuxième année consécutive, notre village participera aux « rendez-vous aux jardins », une manifestation européenne qui souhaite mettre en avant les jardins, et la place qu'ils tiennent dans nos vies.

Plusieurs jardiniers ont déjà accepté d'ouvrir leurs portails : pourquoi pas vous ? Il n'est pas du tout nécessaire que le jardin soit parfait. Le but, c'est juste de partager un endroit dans lequel on se sent bien, qui nous apporte du bonheur au quotidien. Si vous êtes intéressé, merci de laisser un mot dans la boîte aux lettres de la mairie à l'attention de Eve Garrido, ou d'envoyer un mail à biblisaintmamert@gmail.com

En plus des jardins ouverts, Françoise Lienhard, de l'association « l'œil vert », viendra faire une animation sur les oiseaux des jardins. Elle tiendra un stand sur le parvis du temple avec des jeux sur les oiseaux, pour apprendre à mieux les connaître. **Rendez-vous le samedi 3 juin, de 9h à 13h, dans le centre du village.**

JEUX INTERGENERATIONNELS

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes vous donnent rendez-vous **le samedi 3 juin** pour leur premier événement « jeux intergénérationnels ». Pour cette première édition ils ont choisi deux co-organisateurs : l'association « La Mariette », car le mélange des générations leur tient à cœur, et la toute jeune association « Leins les dés », qui réunit déjà des accros du jeu. Toutes deux ont immédiatement répondu présentes et ont pris plaisir à travailler avec ces jeunes conseillers très investis. C'est **donc sous le chêne de la Victoire, à côté du foyer, de 14h30 à 18h**, que petits et grands sont invités à se défier autour de différents jeux.

Du « Qui est ce au Croque Carotte », des jeux de cartes au Mikado, venez découvrir une vingtaine de jeux qui sauront ravir toutes les générations ! Et on n'oublie pas de participer au concours de Dobble pour gagner plein de surprises ! Sur place, le goûter sera offert par la Mariette et la municipalité. Un bon moment à ne pas rater !



BIBLIOTHEQUE

Des nouveautés à la bibliothèque. Nous avons installé petit coin « café » : Quand vous venez emprunter un livre, profitez-en pour prendre un thé ou un café et lire, ou papoter un moment...

Agathe propose des ateliers d'écriture chaque premier mercredi du mois, pour ados et adultes. De 14h à 16h, venez créer et partager avec d'autres ! C'est gratuit, il suffit de s'inscrire pour chaque atelier par téléphone au 06 84 05 81 86 ou par mail : agatheblues@gmail.com

Premier atelier mercredi **3 mai à 14h** : ne soyez pas timides, on vous attend pour apprendre ensemble



RAPPEL JOURS DE COLLECTE

Depuis le 01/03/2023, les fréquences de collecte des déchets **ont changé**. Tri sélectif : JEUDI

Ordures ménagères : MARDI ET VENDREDI

Les ordures ménagères doivent être déposées en sac fermé dans les bacs. Déchets interdits dans les bacs d'ordures ménagères résiduelles : déchets volumineux, déchets toxiques (batteries, piles, pots de peinture), déchets végétaux, encombrants. Collecte sélective : jetez tous vos emballages en vrac dans le bac de tri sélectif ou sacs transparents si vous ne disposez pas de bacs.

Pour l'efficacité des collectes et la propreté du village :

- Respecter les horaires et **ne laissez pas les bacs dehors**
- Tous les emballages se recyclent : plastiques, métal, cartonnette, alu, tétra briques
- Pour garantir un meilleur taux de recyclage, respectez le tri.



INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE « LES PÉQUELETS » POUR LA RENTREE 2023-2024 A PARTIR DU 9 MAI 2023 SUR RENDEZ-VOUS

→ Qui peut-on inscrire ?

Les enfants de St Mamert et de Parignargues nés en 2020 et les nouveaux résidents, nés en 2018 et 2019.

→ Comment s'inscrire ?

ETAPE 1 : Se rendre à la **mairie de son domicile** avec un justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF...), numéros de portable et mails des parents pour y retirer une ATTESTATION de RESIDENCE sur la commune.

ETAPE 2 : Se rendre à la **mairie de St Mamert** avec : l'attestation de résidence, le livret de famille, les numéros de portable et mails des parents pour y retirer un ATTESTATION d'INSCRIPTION SCOLAIRE aux heures d'ouverture du secrétariat de Mairie : Lundi : 13h00 à 18h30, Mardi et Jeudi: 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h00

ETAPE 3 : Prendre rendez-vous avec la directrice, Christine LEBRE par téléphone au 04.66.81.19.54 ou par mail : maternelle.lespequelets@gmail.com

ETAPE 4 : Se rendre à l'**école maternelle** de St Mamert avec votre enfant, certificat d'inscription scolaire, le livret de famille, le carnet de santé et un certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés.



TERRITOIRE 100% COMPOSTAGE

La réglementation en termes de déchets évolue et impose aux collectivités des objectifs ambitieux afin de réduire la production des déchets ménagers et améliorer la valorisation et le recyclage. Le cadre réglementaire et, notamment la loi AGEC, imposent une généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs (y compris les ménages) **pour fin 2023**. Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de notre poubelle résiduelle, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une valorisation de la matière organique.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la réduction des déchets, Nîmes Métropole mène des actions de promotion du compostage (depuis 2011) et du lombricompostage (depuis 2018).

Afin d'aller plus loin dans cette démarche et initier le déploiement du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire, de nouvelles actions sont mises en œuvre dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec le programme « **territoire 100% compostage** » **comprenant la gratuité des composteurs individuels et lombricomposteurs**, plus l'implantation des sites de compostage partagés de proximité pour l'habitat groupé.

Ce programme s'inscrit totalement dans les objectifs du plan régional de gestion des déchets.

Le tri à la source des biodéchets est essentiel pour atteindre les objectifs de prévention car il vise, d'une part, le gisement homogène le plus important des DMA (déchets alimentaires et déchets verts) et, d'autre part, il induit un effet positif sur le tri des autres flux.

Dans le cadre du projet « 100% territoire » la commune a déjà mis en place un site de compostage collectif sur la place des écoles et souhaite créer un nouveau site sur le parking de la maison Dumond ainsi qu'un site au sein de l'école primaire.



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La révision du PLU de Saint-Mamert-du-Gard suit son cours avec la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour notre village.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le conseil municipal a débattu le 20 avril 2023 dernier du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Ce document, deuxième tome du dossier de PLU, permet à la commune de définir son projet de développement territorial à 10 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale.

Les grandes orientations du PADD sont les suivantes :

- **Axe n°1 : Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré**
 - O1 : Maîtriser la croissance démographique ;
 - O2 : Permettre la réalisation d'un parcours résidentiel ;
 - O3 : Modérer la consommation d'espaces.

- **Axe n°2 : Renforcer l'attractivité du territoire en préservant son authenticité et son cadre de vie**
 - O1 : Poursuivre le renforcement du dynamisme économique local et le développement des emplois sur la commune ;
 - O2 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales, garantes d'un cadre de vie de qualité et génératrices d'une économie touristique ;
 - O3 : Anticiper les besoins en équipements et en infrastructures.

- **Axe n°3 : Mettre l'Environnement au cœur du développement**
 - O1 : Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue ;
 - O2 : Promouvoir un urbanisme soutenable ;
 - O3 : Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances.

Contraint notamment par le SCoT Sud Gard, la commune **a fait le choix de poursuivre un rythme de croissance de l'ordre de 1%/an**. Cette croissance engendrerait une augmentation de la population d'environ 264 habitants par rapport à 2018, soit une population communale totale d'environ 1 907 habitants à l'horizon 2033. Afin de préserver le caractère « rural » et les caractéristiques paysagères du village (préservation des espaces agricoles et naturels notamment), mais également dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain, le projet communal vise notamment à optimiser l'enveloppe bâtie par le comblement des dents creuses et par le renouvellement urbain avec notamment le projet d'aménagement du site dit « de la cave coopérative ».

Des panneaux en grand format présentant le PADD seront prochainement affichés dans le hall ou à proximité de la mairie. Ils sont mis en ligne sur le site internet de la commune. Le 13 avril dernier s'est tenue une première réunion publique exposant les principaux enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement ainsi que la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP). La prochaine réunion publique sur la révision du PLU aura lieu à l'été 2023.

Pour rappel, depuis le lancement de la procédure de révision, en juin 2021, un registre est mis à disposition du public en mairie. Vous pouvez également faire part de vos remarques sur la boîte mail dédiée à cet effet : plu@st-mamertdugard.fr